

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 9 décembre 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2005 93242- Lettre  
réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 novembre dernier, concernant le lot 5 906 558 du cadastre du Québec à Beauharnois.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation du 25 septembre 1986 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (2)

le 25 septembre 1986

Canard Illimité (Canada)  
3555 boul. Hamel ouest  
Suite 220  
Québec, QC  
G2E 2G6

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre Laniel.

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 31 mai 1985 et des précisions aux dates suivantes, 28 octobre 1985, 16 mai 1986, 9 septembre 1986, je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'Environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par la présente seront effectués en bordure du canal de Beauharnois sur les propriétés de la Société Hydro-Québec et plus précisément dans le sous-bassin NB-6 situé sur les lots: 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 462, 463, 464, 465, 466, 467 et 468, du cadastre de la paroisse de St-Thimothée et partie des lots 503, 502 et 501, du cadastre de la paroisse de St-Clément.

Ces travaux visent à favoriser la nidification et le repos pour la sauvagine en contrôlant la végétation actuelle par brûlage et labourage avant toute mise en eau. Il y aura, de plus, réfection des ouvrages existants (digues et structure de contrôle) et l'ajout d'une digue transversale et d'une station de pompage servant à alimenter le bassin en eau.

Le bassin de retenu couvrira approximativement 90 hectares. Le tout tel que décrit dans le document: "Melocheville - avis de projet", accompagnant la demande et dans certains autres documents versés au dossier.

Un suivi du développement de l'écosystème formé par cet aménagement devra être mené en ce qui a trait à la phytosociologie. La première étude de suivi aura lieu trois ans après la mise en eau initiale et la dernière étude de suivi aura lieu trois ans après la fin de la première. Une présentation cartographiée serait acceptable.

...2

D'autre part, à la demande du soussigné ou advenant la cessation de l'exploitation, des aménagements du sous-bassin NB-6, Canard Illimité (Canada) devra fournir et exécuter un plan d'abandon du projet autorisé par la présente. Ceci ne vous dégage en rien de toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi et tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux modalités décrites ci-dessus et toute modification au projet doit être autorisée par le soussigné avant que ne débute les travaux.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Sous-ministre de  
l'Environnement

*Antonio Flamand*

Directeur régional

ANTONIO FLAMAND  
Directeur régional